



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

montagne

Question écrite n° 88497

## Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement sur le rapport parlementaire chargé d'élaborer un acte II de la loi montagne. Il recommande la mise en place d'un droit à l'adaptation normative en montagne. Il propose d'élargir l'expérimentation de la simplification des autorisations d'urbanisme pour les installations classées, prévue par l'ordonnance du 20 mars 2014 relative à l'expérimentation d'un certificat de projet aux massifs des Pyrénées et du Jura. Il souhaiterait connaître son avis sur le sujet.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

**Circonscription :** Lozère (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 88497

**Rubrique :** Aménagement du territoire

**Ministère interrogé :** Agriculture, agroalimentaire et forêt

**Ministère attributaire :** Cohésion des territoires

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [22 septembre 2015](#), page 7105

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)